



## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

Examens		
Base légale : Règlement ministériel du 21 janvier 2022 portant fixation les droits d'inscription et déterminant le calendrier des épreuves des examens et tests certifiant la compétence de communication en langues organisés par l'Institut national des langues (article 17)		
Nom et prénom		
Adresse		
Code postal et localité		
Examen /Langue Matricule (sécurité sociale luxembourç	geoise)	
Numéro d'inscription		
Nom et Prénom du titulaire de compte		
Numéro du compte	IBAN LU	
Institution financière		
Montant à rembourser	€	
Motif de remboursement :		
Candidat refusé à l'examen Désistement inscription (70%) Trop payé / Payé en double Changement de niveau d'examen Réfugié Autre motif		
Date :	Signature :	
Extrait du règlement ministériel du 21 janvier 2022 Conditions de remboursement		
Chapitre XI: Conditions de remboursement  Art. 17. En cas de désistement, les droits d'inscription peuvent donner lieu à remboursement à hauteur de 70% du montant fixé. Le candidat adresse une demande écrite et motivée, avec, le cas échéant, pièces justificatives à l'appui, à la direction de l'Institut national des langues, avant l'expiration de la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi.		
Rése	rvé à l'administration de l'INL :	
Demande accordée le	Demande refusée le	
Somme remboursée :	€ Motif :	
Signature du responsable :	Date :	